



COMMUNIQUE DU COMITE DU MORBIHAN DE TENNIS DE TABLE

Bonjour à toutes et tous

Nous sommes tous dans la même incertitude concernant la pandémie et la reprise de notre sport. Nous, élus du Comité, sommes également des joueurs de nos clubs et souffrons comme tous de cette situation. Nous regrettons comme vous la fermeture des salles alors que vous respectiez très bien le protocole sanitaire. Dès que les salles pourront rouvrir, nous serons à vos côtés pour reprendre le tennis de table.

Nous partageons vos inquiétudes, notamment relatives aux partenaires privés qui ne renouvellent pas leur soutien (le Comité est aussi dans ce cas), et aux adhérents de l'année dernière qui n'ont pas repris de licence. A date équivalente, le Comité subit une baisse de 16 % du nombre de licenciés principalement sur les Promotionnelles.

Nous attendons tous des directives de la Fédération, qui, elle-même, attend des directives du Ministère de Tutelle.

Pour autant, certains clubs se sont plaints, avec plus ou moins de délicatesse, de respect et de savoir-vivre, du courrier que le Comité leur a fait pour des licences non payées (courrier adressé à 13 clubs sur les 52 du Comité, mais concernant 562 licences sur les 789 non réglées !)

Comme certains semblent l'ignorer, alors que cela est régulièrement rappelé en Assemblée Générale, le Comité collecte les montants des licences, ré-affiliations, ... et reverse à la Ligue et la Fédération la part qui leur revient, selon le calendrier défini dans la circulaire administrative de la Fédération que tout le monde peut consulter sur le site fédéral : http://www.fftt.com/site/medias/shares_files/circulaire-administrative-2020-2021-2937.pdf (page 15).

Je rappelle que souscrire une licence sous SPID est un engagement envers le Comité, la Ligue et la Fédération, comme on peut le voir dans le tableau ci-dessous, extrait de la circulaire administrative que vous avez tous reçue. J'y ai ajouté 2 colonnes, le reversement que nous faisons à la Ligue et à la Fédération et le pourcentage que ce reversement correspond dans le prix global de la licence demandée.

LICENCE Traditionnelle	part FFTT	part LBTT	part Comité	TOTAL DU	Reversement Ligue + FFTT	Pourcentage du reversement
Vétérans - Seniors - Juniors	22,15	23,05	26,30	71,50	45,20	63,2 %
Cadets - Minimes	13,15	20,35	26,00	59,50	33,50	56,3 %
Benjamins - Poussins	13,15	9,45	16,90	39,50	22,60	57,2 %
LICENCE Promo	part FFTT	part LBTT	part Comité	TOTAL DU		
Vétérans - Seniors - Juniors	7,40	7,00	16,10	30,50	14,40	47,2 %
Cadets - Minimes	3,50	5,30	13,70	22,50	8,80	39,1 %
Benjamins - Poussins	3,50	5,30	13,70	22,50	8,80	39,1 %

D'une part, sur les 1739 licences souscrites à la date du courrier, qui représentent tout de même la somme à reverser de 61 073 €, 43 180 € n'avaient pas été recouverts. Or nous avons déjà versé plus de 30 000 € à la Ligue et nous devons verser à nouveau 25 000 € d'ici le 31/12. Nous ne pouvons pas, indéfiniment, avancer la trésorerie des clubs.

D'autre part, nous devons impérativement assurer le paiement des salaires de nos 5 salariés (à temps partiel) qui représente une charge annuelle d'environ 60 000 €.

Dans le contexte actuel, un nouveau calendrier sportif va prochainement sortir tenant compte de tous ces aléas sanitaires. Nous vous le communiquerons dès que possible.

Bien évidemment, comme l'année dernière, les rencontres du championnat par équipes et compétitions non faites, pour lesquelles un engagement a été payé d'avance, seront remboursées. Nous revalorisons les indemnités versées aux clubs organisateurs de compétitions quant aux tables montées.

Je ne préjuge absolument pas de la décision fédérale, mais j'espère, comme vous, que des mesures financières appropriées seront rapidement prises au bénéfice de chaque club.

Je souhaite de tout cœur vous voir dans une salle le plus rapidement possible et serrons nous les coudes dans cette situation difficile.

Prenez soin de vous, de vos proches et des autres.

Le Comité du Morbihan de Tennis de Table
Patrick PASCO
Président